

Commune de SAINT AUBERT
Monsieur Le Maire
Rue de l'Eglise
59188 SAINT AUBERT

SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT
Nos Réf. : TB/ASST/24-0048
Affaire suivie par T. BRICOUT
☎ : 03.27.76.55.30

BEAUVOIS EN CIS, le 16 mai 2024

Objet / PLU - SAINT-AUBERT
Capacité des réseaux et ouvrages d'eau potable et d'assainissement

Monsieur Le Maire,

Dans le cadre de votre PLU, nous avons été sollicités par le Cabinet PADE - Monsieur DERIEUX concernant la capacité de nos réseaux et ouvrages d'eau potable et d'assainissement à recevoir le projet de création de 58 logements à l'horizon 2033 sur votre commune.

Je vous informe que nos réseaux et ouvrages d'eau potable sont en capacité suffisante pour alimenter ces futurs logements.

En ce qui concerne les eaux usées, nos ouvrages sont également capables de traiter les eaux usées d'une soixantaine de logements supplémentaires.

Cependant, pour les eaux pluviales des nouvelles constructions, celles-ci devront être gérées à la parcelle.

La gestion des eaux pluviales devra répondre aux objectifs fixés par la «Doctrine Eaux Pluviales» de la DDTM. Les objectifs principaux sont :

- au niveau quantitatif, éviter l'aggravation des phénomènes d'inondation, d'érosion et participer à la recharge de la nappe,
- au niveau qualitatif, ne pas dégrader la qualité des milieux récepteurs.

Il appartient aux aménageurs de mettre en œuvre des techniques permettant de compenser l'imperméabilisation générée par les projets sur l'emprise des aménagements (tamponnement, infiltration...). Le principe est de rendre les aménagements et l'imperméabilisation neutres hydrauliquement.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes sentiments dévoués et respectueux.

Le Directeur du Centre,

T. BRICOUT

